

Hier, lundi 6 avril a eu lieu un nouveau point téléphonique avec l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives du ministère de la Justice. La garde des Sceaux a commencé la réunion en remerciant l'ensemble des Personnels pour leur implication et leur dévouement.

Avant de céder la parole aux Organisations Syndicales, cette dernière a souhaité évoquer trois mots clés, caractérisant selon elle la situation actuelle : « **Tristesse - Solidarité - Espoir** ».

Ci-dessous un tableau comparatif, reprenant les chiffres au 6 avril et ceux communiqués lundi dernier (entre parenthèses) :

	SJ	PJJ	AP	AC + DIR-SG	Total parmi les personnels	Détenus ou mineurs
Décès			(1)			(1)
Testés positifs	132 (98)	82 (46)	138 (75)	25 (15)	377 (264)	59 détenus (34) 4 mineurs (3)
Symptomatiques non testés	504 (502)	222 (285)	704 (882)	82 (59)	1512 (1728)	669 détenus (605) 28 mineurs (23)
ASA / AAE (garde d'enfants - vulnérabilité - problème de transport	5614 (5688)	2081 (2341)	3589 (3720)	1039 (679)	12323 (12428)	

Devant l'augmentation significative du nombre de cas, nous avons de nouveau insisté sur l'absolue nécessité pour l'ensemble des Personnels de disposer d'équipements de protection et notamment des masques !

Suite à nos demandes répétées, **la distribution de masques** devrait être étendue à l'ensemble des Agents du ministère, y compris ceux de l'administration centrale et des services judiciaires. La ministre nous a indiqué pouvoir assurer la continuité de la distribution, grâce à deux canaux d'approvisionnement : des commandes passées en Chine et la fabrication de masques non sanitaires lavables en tissu provenant des ateliers de l'administration pénitentiaire.

S'il s'agit là d'une des principales revendications portées par l'UNSa Justice, nous restons vigilants et mobilisés, car à ce stade les annonces sont faites au conditionnel !

En ce qui concerne les tests, nous avons insisté sur la nécessité évidente de tester l'ensemble des Personnels du Ministère.

La garde des Sceaux a botté en touche comme elle a su le faire pour les masques en début de crise, en se retranchant derrière la « doctrine » du ministère de la Santé. Comme d'habitude on adapte le discours à la pénurie !

L'UNSa Justice a une nouvelle fois dénoncé les difficultés de l'administration à nous apporter des réponses claires et précises concernant l'organisation des services et les Plans de Continuité d'Activité (PCA).

Et ce d'autant plus que l'absence de rotation génère un **épuisement professionnel** qui gagne désormais les Agents !

S'agissant d'un soutien psychologique apporté aux Personnels, l'administration nous a indiqué qu'un numéro vert est mis en place pour l'AP et les SJ. Elle a précisé vouloir étendre le dispositif à la PJJ et l'AC.

L'UNSa Justice a insisté sur la nécessité pour l'administration, en cette période de confinement, de **maintenir le lien avec TOUS les Agents.**

La priorité doit être donnée à la santé et aux conditions de travail des Personnels !... C'est dans ce cadre que nous avons insisté sur la priorité de pouvoir accéder au télétravail, lui associant les moyens qui vont avec (ordinateurs et téléphones).

Il nous a été annoncé la livraison de 3000 ordinateurs portables supplémentaires pour la totalité du Ministère. **L'UNSa Justice sera extrêmement vigilante sur leur répartition, en demandant à ce qu'ils soient affectés aux Personnels qui en ont VRAIMENT besoin pour assurer leur télétravail.**

Dans ce contexte, se développe une **gestion chaotique** des ressources humaines, **improvisée** et **aléatoire** en fonction de l'interlocuteur et du moment.

L'UNSa Justice exige une gestion RH claire, lisible, transparente et équitable pour tous les Agents que ce soit en matière de congés, de RTT ou de statut (ASA, télétravail, travail présentiel, congé maladie).

Par ailleurs, l'écrtage des heures supplémentaires est inadmissible !... Il était essentiel pour **L'UNSa Justice** de dénoncer ces pratiques et d'exiger qu'elles cessent sur le champ, avec la mise en paiement ou la récupération de toutes les heures effectuées au-delà des heures exigibles.

L'UNSa Justice est aussi revenue sur sa revendication visant à obtenir le dé plafonnement des 108 heures trimestrielles, notamment pour les Personnels de l'administration pénitentiaire.

Une nouvelle fois, nous avons dénoncé le comportement de certains chefs de file qui profitent de ce contexte pour donner libre cours à leur autoritarisme ou/et leur incompétence.

En cette période de "guerre" sanitaire, le Ministère ne peut rester dans **l'attentisme** en se retranchant derrière les directives frileuses et imprécises de la DGAFP !

Frais de repas : l'UNSa Justice a obtenu une réponse favorable à sa revendication.

Avec effet rétroactif au 16 mars, les Personnels mobilisés dans le cadre des PCA, donc en service présentiel, pourront prétendre à la prise en charge des frais de repas à hauteur de 17, 50 Euros par repas, à la condition qu'il n'y ait pas de restauration collective à disposition.

Pour l'UNSa Justice c'est une avancée, mais nous continuons à l'exiger pour TOUS, restauration collective ou pas !

S'agissant de la garde des enfants : l'administration nous a fait savoir qu'il avait été arbitré la possibilité de garde pour les enfants des Personnels du ministère de la Justice, dans les mêmes conditions de priorité que celles octroyées aux Personnels soignants, pompiers, forces de l'ordre...

L'UNSa Justice a dénoncé certaines pressions exercées par des dirigeants pour que les Agents effectuent eux-mêmes les démarches pour la garde de leurs enfants, leur précisant au passage, que dans tous les cas, ils ne pourraient plus être positionnés en situation de garde d'enfants. Ce sont des pratiques inacceptables!...

Nous avons exigé qu'une note à l'attention des Personnels et ceux qui les dirigent, soit publiée afin que chacun ait la connaissance des réelles dispositions, tout en précisant, que la règle du confinement n'avait visiblement plus la même priorité, quand il s'agit de tout mettre en œuvre pour rapatrier les Personnels sur leur lieu de travail.

Notre demande est malheureusement restée sans réponse, l'administration persistant à dire que le sujet n'en est pas un !... Chacun appréciera !

Concernant notre demande d'octroi d'une prime de 1 000€ à l'ensemble des Personnels à pied d'œuvre afin de faire fonctionner le service public du ministère de la Justice, l'administration joue la montre, en nous précisant que la question est encore à l'étude, sans rien nous en dire de plus. De là à ce que cela soit de l'enfumage, il n'y a qu'un pas !... Sur ce point de revendication l'UNSa Justice ne lâchera pas !

La réunion s'est terminée par la confirmation qu'un CHSCTM sous forme d'audioconférence se tiendrait le 20 avril prochain. Dans la continuité de cette instance, des CHCT départementaux seront convoqués. Par ailleurs, différentes instances relatives au dialogue social, comme les comités techniques centraux, seront prochainement réunies.

Pour l'UNSa Justice et ses composantes, à minima ces instances doivent être organisées sous visio-conférence et non par téléphone !

L'UNSa Justice invite l'ensemble des Personnels à la vigilance s'agissant de leurs conditions de travail, tant sur le plan des moyens mis à disposition et principalement sanitaires, que sur le plan de leur gestion administrative, car nous constatons depuis quelques jours des comportements déviants pour ne pas dire inacceptables, de la part de ceux qui nous dirigent.

Visiblement, certains chefaillons (dont se défend la Ministre !) sont plus préoccupés par les économies qu'ils peuvent rogner sur le dos des Agents, que par la gestion de la crise et notamment, les conditions sanitaires à mettre en œuvre pour garantir la santé des Personnels et de leur famille.

Au terme de ces trois semaines, le bilan de la gestion de crise est très loin d'être satisfaisant. Le scandale d'Etat s'agissant des masques résume à lui seul le peu d'intérêt que ce gouvernement nous porte !

Pour les membres du CHSCTM et du CTM,
Le Secrétaire général
Jean-François FORGET

**L'UNSa Justice soutient et accompagne
tous les agents engagés contre le COVID-19**